

Tout savoir sur la grève : Quand ? Pourquoi ? Comment ?

Qu'est-ce qu'une grève ?

Selon le code du travail, « une grève est la cessation concertée de travail par un groupe de salariés comme moyen de pression pour amener l'autre partie (dans notre cas le gouvernement) à modifier sa position au regard de la négociation de la convention collective ».

Qui vote ?

Tous les membres en règle du SEPB-579

Comment vote-t-on ?

Par bulletin secret, tout comme aux élections générales. Pour des raisons de santé publique cette fois-ci le vote se fera par voie électronique les modalités vous seront expliquées avant l'assemblée.

Est-ce légal de faire grève ?

Oui. À condition que toutes les étapes inscrites dans la loi ainsi que les délais soient respectés, ce qui le cas.

Est-ce qu'on est payé durant une grève ?

Oui. Depuis 2018, à la différence de plusieurs autres syndicats, le SEPB s'est doté d'un fonds de grève qui s'appliquera dès la première journée. Les modalités vous seront communiqués en janvier.

Pourquoi dois-je voter OUI pour un mandat de grève ?

C'est notre seul moyen d'aider l'équipe de négociation à essayer d'obtenir un accord juste et raisonnable. En d'autres mots, cela montre au gouvernement qu'on appuie nos négociateurs et qu'on le pousse à offrir la meilleure convention collective possible. Si on vote non, on lui indique par contre que nous acceptons ses offres méprisantes et surtout nous affaiblirons considérablement nos négociateurs dans leur rapport de force avec le gouvernement. Pour signifier aussi au gouvernement, qu'on ne le laissera pas nous appauvrir et détruire notre école publique encore une fois sans rien faire.

Est-ce que c'est sûr qu'il y aura grève si on vote oui ?

Non. En votant oui au mandat de grève, nous donnons le droit au syndicat de pouvoir déclencher une grève au cas où il la juge nécessaire dans le processus de négociation en cours. Si les négociations vont bien, il n'y aura pas de grève puisque c'est un moyen de dernier recours.

Quand irions-nous en grève le cas échéant ?

En théorie, après un vote positif, le syndicat peut déclencher la grève à tout moment. Cependant il doit respecter le délai légal à fournir à l'employeur de 7 jours francs – ce qui veut dire 9 jours de calendrier.

Combien de temps pourrions-nous être en grève ?

Cela dépendra des négociations et du mandat que vous nous donnerez lors de l'assemblée. Nous tenterons de limiter cela à une ou deux journées par période de paie de manière à répartir la perte salariale dans le temps.

Qu'est-ce qu'une loi spéciale ?

La loi spéciale est un outil que détient le gouvernement pour forcer leurs employés en grève à retourner au travail sous peine de sanctions.

Solidairement,
Votre comité exécutif.